

# Fichier des prénoms - Édition 2021

*lil-1482*

## La source

Le fichier des prénoms est établi à partir des seuls bulletins de naissance des personnes nées en France (métropole et départements d'outre-mer hors Mayotte). En conséquence, l'exhaustivité n'est pas garantie sur toute la période, notamment pour les années antérieures à 1946. Les utilisateurs pourront donc constater des écarts avec le nombre annuel des naissances évalué par l'Insee. Ces écarts, importants en début de période, vont en s'amenuisant. Après 1946, ils sont peu significatifs.

Les informations contenues dans le fichier des prénoms sont basées sur les bulletins d'état civil transmis à l'Insee par les officiers d'état civil des communes. Ces bulletins sont eux-mêmes établis à partir des déclarations des parents. L'Insee ne peut garantir que le fichier des prénoms soit exempt d'omissions ou d'erreurs.

La refonte du processus électoral a entraîné un nombre de corrections dans la base des prénoms plus important que les années précédentes. En effet, chaque électeur est maintenant inscrit au répertoire électoral unique avec son état civil officiel (celui du Répertoire national d'identification des personnes physiques / RNIPP), des anomalies ont donc été corrigées.

## Le jeu de données contient deux fichiers

### Un fichier national (NAT2020)

Sans localisation géographique de naissance,  
Couvrant toutes les années de naissance de 1900 à 2020  
Comporte 17 037 prénoms attribués à des personnes de sexe masculin  
et 20 209 prénoms attribués à des personnes de sexe féminin.

### Un fichier départemental (DPT2020)

Distinguant les départements de naissance,  
Couvrant (comme depuis 2014) les années de naissance de 1900 à 2020.  
Comporte 17 037 prénoms attribués à des personnes de sexe masculin  
et 20 209 prénoms attribués à des personnes de sexe féminin.

## Les champs retenus

### Les personnes

L'ensemble des personnes nées en France (Métropole et départements d'Outre-mer)  
Et enregistrées à l'état civil sur les bulletins de naissance.  
Les personnes nées à l'étranger sont donc exclues.

### Les prénoms

Ils sont issus des bulletins de naissance de l'état civil  
Les différents prénoms sont séparés par un espace (ou blanc).

2 prénoms séparés par un tiret constituent un seul prénom composé (par ex. : Anne-Laure).  
Le 1er prénom, simple ou composé, qui figure en début de liste, est retenu après traitement pour la protection de l'anonymat.

## **La protection de l'anonymat**

### Dans le fichier national

2 conditions doivent être respectées :

- 1) D'abord pour masquer les prénoms les plus rares
  - Pour un sexe donné, on définit les prénoms les plus rares comme étant ceux qui ont moins de 20 occurrences.
  - Leur intitulé est masqué par le texte «\_PRENOMS\_RARES\_».
  - Les occurrences de l'ensemble des prénoms rares sont sommées par sexes et années de naissances.
  
- 2) Ensuite pour masquer les années les plus rares
  - Cette condition ne s'impose qu'aux prénoms qui ne sont pas rares.
  - Pour un prénom et un sexe donnés, on définit les années les plus rares comme étant celles qui ont moins de 3 occurrences.
  - Leur intitulé est masqué par le texte «XXXX».
  - Les occurrences de l'ensemble des années rares sont sommées par prénoms et sexes.

### Dans le fichier départemental

2 conditions doivent être respectées :

- 1) D'abord pour masquer les prénoms les plus rares
  - Pour un sexe donné, on définit les prénoms les plus rares comme étant ceux qui ont moins de 20 occurrences sur l'ensemble de la période.
  - Leur intitulé est masqué par le texte «PRENOMS\_RARES\_».
  - Les occurrences de l'ensemble des prénoms rares sont sommées par sexes et années de naissance
  
- 2) Ensuite pour masquer les combinaisons années/départements les plus rares
  - Cette condition ne s'impose qu'aux prénoms qui ne sont pas rares.
  - Pour un prénom et un sexe donné, on définit les combinaisons années/départements les plus rares comme étant celles qui ont moins de 3 occurrences.
  - Leurs intitulés sont masqué par le texte «XXXX» pour l'année et le texte «XX» pour le département.
  - Les occurrences de l'ensemble des combinaisons années/départements rares sont sommées par prénoms et sexes.

## **Description des 2 fichiers**

Le corpus est composé de 2 tables :

Tables	Nbre d'observations	Nbre de variables
NAT2020	667 364	4
DPT2020	3 727 553	5

Les variables :

Variables	Attributs	Signification	Table		Valeurs masquées
			Nat	Dpt	
PREUSUEL	Texte 25	Prénom usuel	X	X	« PRENOMS RARES »
SEXE	Texte 1	Sexe	X	X	
ANNAIS	Texte 4	Année de naissance	X	X	«XXXX»
DPT	Texte 3	Département de naissance		X	«XX»
NOMBRE	Numérique	Nombre de naissances	X	X	

### Les départements

En plus de 100 ans, les noms des départements et le découpage en départements ont changé. C'est ce dernier point qui est le plus lourd de conséquences.

Sur toute la période, le département de naissance (variable DPT) est celui existant au moment de la naissance. Ainsi une personne née à Issy-les-Moulineaux en 1949 sera codée en 75 Seine, et une personne née en 1971 à Issy-les-Moulineaux sera codée en 92 Hauts-de-Seine.

En effet, de par la loi n° 64-707 du 10/07/1964, il y a eu création des départements 75 (Paris), 78 (Yvelines), 91 (Essonne), 92 (Hauts-de-Seine), 93 (Seine-Saint-Denis), 94 (Val-de-Marne) et 95 (Val-d'Oise), à partir des anciens départements 75 (Seine) et 78 (Seine-et-Oise), avec une date d'effet dans le fichier au 1er janvier 1968.

Par ailleurs, les deux départements 2A Corse-du-Sud et 2B Haute-Corse sont regroupés (DPT=20, Corse), et il en est de même des départements d'Outre-mer qui sont regroupés (DPT=97). En 2013 cela concerne les naissances de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de La Réunion et de Mayotte (devenue un DOM en 2011).

### Décrets et lois relatifs aux départements métropolitains

- décret du 18/01/1955 : la Seine-Inférieure devient Seine-Maritime
- décret du 09/03/1957 : la Loire-Inférieure devient Loire-Atlantique
- loi n° 64-707 du 10/07/1964 : création des départements 75 (Paris), 78 (Yvelines), 91 (Essonne), 92 (Hauts-de-Seine), 93 (Seine-Saint-Denis), 94 (Val-de-Marne) et 95 (Val-d'Oise)
- loi du 29/12/1967 : rattachement de 6 communes de l'Ain et de 24 communes de l'Isère au département du Rhône
- décret du 10/10/1969 : les Basses-Pyrénées deviennent Pyrénées-Atlantiques
- décret du 13/04/1970 : les Basses-Alpes deviennent Alpes-de-Haute-Provence
- loi n° 75-356 du 15/05/1975 : création des départements 2A (Corse-du-Sud) et 2B (Haute-Corse)
- décret du 27/02/1990 : les Côtes-du-Nord deviennent Côtes-d'Armor

### Liste des départements retenus pour le fichier départemental

Code Département	Code Département
01 Ain	48 Lozère
02 Aisne	49 Maine-et-Loire
03 Allier	50 Manche

04	Alpes-de-Haute-Provence	51	Marne	
05	Hautes-Alpes	52	Haute-Marne	
06	Alpes-Maritimes	53	Mayenne	
07	Ardèche	54	Meurthe-et-Moselle	
08	Ardennes	55	Meuse	
09	Ariège	56	Morbihan	
10	Aube	57	Moselle	
11	Aude	58	Nièvre	
12	Aveyron	59	Nord	
13	Bouches-du-Rhône	60	Oise	
14	Calvados	61	Orne	
15	Cantal	62	Pas-de-Calais	
16	Charente	63	Puy-de-Dôme	
17	Charente-Maritime	64	Pyrénées-Atlantiques	
18	Cher	65	Hautes-Pyrénées	
19	Corrèze	66	Pyrénées-Orientales	
2A	Corse-du-Sud	<b>Fusionnés en 20 Corse</b>	67	Bas-Rhin
2B	Haute-Corse		68	Haut-Rhin
21	Côte-d'Or	69	Rhône	
22	Côtes-d'Armor	70	Haute-Saône	
23	Creuse	71	Saône-et-Loire	
24	Dordogne	72	Sarthe	
25	Doubs	73	Savoie	
26	Drôme	74	Haute-Savoie	
27	Eure	75	Paris <b>(Seine avant 1968)</b>	
28	Eure-et-Loir	76	Seine-Maritime	
29	Finistère	77	Seine-et-Marne	
30	Gard	78	Yvelines <b>(Seine-et-Oise avant 1968)</b>	
31	Haute-Garonne	79	Deux-Sèvres	
32	Gers	80	Somme	
33	Gironde	81	Tarn	
34	Hérault	82	Tarn-et-Garonne	
35	Ille-et-Vilaine	83	Var	
36	Indre	84	Vaucluse	
37	Indre-et-Loire	85	Vendée	
38	Isère	86	Vienne	
39	Jura	87	Haute-Vienne	
40	Landes	88	Vosges	
41	Loir-et-Cher	89	Yonne	

42 Loire	90 Territoire de Belfort
43 Haute-Loire	91 Essonne ( <b>à partir de 1968</b> )
44 Loire-Atlantique	92 Hauts-de-Seine ( <b>à partir de 1968</b> )
45 Loiret	93 Seine-Saint-Denis ( <b>à partir de 1968</b> )
46 Lot	94 Val-de-Marne ( <b>à partir de 1968</b> )
47 Lot-et-Garonne	95 Val-d'Oise ( <b>à partir de 1968</b> )
	97 DOM

*Informations reprises et adaptées du cédérom d'origine de l'INSEE.*